

Rapport d'activité 2009

Mutuelle du Personnel de l'Assemblée nationale

La mutuelle du Personnel de l'Assemblée nationale est une mutuelle de Livre III. Contrairement aux mutuelles de Livre II, elle ne fait pas de complémentaire santé. Ses activités relèvent strictement de l'action sociale.

Certaines activités de la MPAN sont sous-traitées avec MFPServices (Mutualité Fonction Publique). Ces activités sont les suivantes :

MPAN Assistance : pour des raisons pratiques de réseaux d'information couvrant le territoire national, cette activité est confiée à la MFP. A la suite d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile 129 heures d'aide à domicile ont été délivrées (contre 135 en 2008). La prestation a été déclenchée dix-huit fois dont trois fois pour des transports. Le coût moyen horaire d'une aide à domicile est de 24,40 €. Le coût total de la prestation facturée en 2009 est de 3.069,18 € dont 425 € de frais de dossier. Le montant engagé pour 2009 hors frais de gestion s'élève à 3 718 €.

MPAN Assistance est également une plateforme d'orientation. Elle peut notamment renseigner sur les maisons d'accueil ou de retraite.

MPAN Location correspond à une offre de prêt sans intérêts sur dix mois pour couvrir les dépenses de caution exigées lors de la signature d'un bail, provision pour charges comprises, ainsi que les éventuels frais d'agence. Son montant est limité à 3 000 €. Ce service est ouvert aux adhérents et à leurs enfants âgés de moins de vingt-six ans. Aucun adhérent n'a recouru à ce service en 2009.

Caution : Il a été procédé, via la caution fédérale, au cautionnement de vingt-trois prêts (contre onze en 2008). Pour rappel, la caution mutualiste est un engagement de caution solidaire délivré par MFPrécaution au profit d'établissements prêteurs pour garantir la défaillance de l'emprunteur en cours de remboursement de prêts immobiliers. La prime est à la charge de la mutuelle, contrairement aux cautions payantes disponibles sur le marché. Elle n'est donc pas facturée à l'adhérent. Le montant théorique du coût de la caution s'élève en 2009 à 18 926,62 €, l'encours cautionné pour la MPAN correspondant aux cautions accordées en 2009 s'élevant à 3.785.234 €. Une fois déduite la participation aux résultats, le montant à payer pour la mutuelle s'est élevé à 4 477,59 €.

La préparation et la présentation des dossiers de caution sont assurées par le personnel mis à la disposition de la MPAN

Certaines activités sont assurées par le personnel mis à disposition de la mutuelle :

Remboursement des frais de télévision : Il a été opéré trente-sept remboursements de frais de location de téléviseur lors des hospitalisations, pour un montant total de 1.307 € (contre quarante-trois en 2008 pour un montant de 1.464 €).

Enfants handicapés : Deux adhérents ont bénéficié de l'aide pour enfant handicapé pour un montant total de 1.577 € contre 2.246 € en 2008. L'aide peut prendre la forme de prise en charge :

- des frais de transport de l'enfant de son lieu d'hébergement au domicile de ses parents une fois par mois,
- des frais de transport du parent au lieu de résidence de l'enfant une fois par mois,
- d'une partie des frais de séjour en centre de vacances spécialisé.

APR (Aide pour Perte de Rémunération) : Cette aide est attribuée par le conseil d'administration. Vingt-huit adhérents ont bénéficié de l'APR pour un montant de 65.153 € (même nombre qu'en 2008)

pour un montant de 62.000 €). L'APR versée en 2009 représente 1.185 séances à raison de 55 € la séance.

Loisir social :

Huit adhérents ont effectué leur réservation par l'intermédiaire de la MPAN auprès de Pierre et Vacances, deux auprès de CenterParcs. Les organismes IGESA, Vacances pour tous, Cap Monde, Prolingua, Vacancier, Telligo, également partenaires de la MPAN, travaillent directement avec nos membres adhérents et se chargent du recouvrement des séjours.

Chèques-vacances : Il a été procédé à une campagne chèques-vacances en 2009 (contre deux campagnes en 2008 – campagne annuelle plus campagne de rattrapage).

275 adhérents (contre 288 adhérents en 2008) ont souscrit à la campagne chèques-vacances pour un total de 163.280 €. L'abondement de la MPAN a été de 27.146 €. La MPAN verse également à l'ANCV 1 % du montant des chèques vacances, soit 1.632 €.

Prêts d'honneur et secours : Il n'a été accordé ni prêt ni secours en 2009.

Opérations avec nos partenaires :

Une journée d'information conjointe MPAN/AMMPAN, Banque Fédérale Mutualiste et AMF Assurances (assurance des mutuelles de fonctionnaires) a été organisée le 28 octobre 2009 salle du Personnel. Étaient invités tous les fonctionnaires de l'Assemblée nationale, les contractuels ainsi que les retraités résidant à Paris, en proche et grande banlieue.

Quatre-vingt huit personnes ont participé à cette journée.

Personnels mis à disposition :

L'administration met à la disposition de la MPAN deux fonctionnaires en demi-décharge d'activité.